

REGIME DE PREVOYANCE OBLIGATOIRE

	Proposition Régime à Options			
	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
CAPITAUX DECES				
Célibataire, veuf, divorcé, séparé sans enfant	250% TABC	250% TABC	250% TABC	250% TABC
Conjoint, concubin, PACS, union libre sans enfant	400% TABC	400% TABC	150% TABC	150% TABC
Majoration par personne à charge	135% TABC	0% TABC	135% TABC	0% TABC
RENTE EDUCATION				
Enfants jusqu'à 16 ans révolus	Néant	15% TABC	Néant	15% TABC
Enfants de 17 ans et, si étude, de 18 à 26 ans	Néant	20% TABC	Néant	20% TABC
Rente orphelin	Néant	100 % rente éducation	Néant	100 % rente éducation
RENTE CONJOINT				
Viagère (y compris majoration familiale jusqu'à 2 enfants à charge)	Néant	Néant	0,50%TABC*(65 - x)	0,50%TABC*(65 - x)
Majoration familiale / enfant à charge à partir du 3ème	Néant	Néant	10 % de la rente viagère	10 % de la rente viagère
Temporaire (jusqu'à réversion retraite complémentaire)	Néant	Néant	0,25%TABC*(x - 25)	0,25%TABC*(x - 25)
GARANTIES ANNEXES DECES				
Capital supplémentaire décès accidentel	100% TABC + 30% majoration pour pers à charge	100% TABC + 30% majoration pour pers à charge	100% TABC + 30% majoration pour pers à charge	100% TABC+ 30% majoration pour pers à charge
Décès postérieur conjoint (Double effet)	100% Cap décès option 1	100% Cap décès option 1	100% Cap décès option 1	100% Cap décès option 1
Prédécès conjoint / enfant de 12 ans et +	250% PMSS	250% PMSS	250% PMSS	250% PMSS
Invalidité absolue et définitive (IAD 3ème cat SS)	100% Cap décès option 1 + 100%TABC si non marié	100% Cap décès option 1 + 100%TABC si non marié	100% Cap décès option 1 + 100%TABC si non marié	100% Cap décès option 1 + 100%TABC si non marié
ARRET DE TRAVAIL				
En relais et compl. Pôle emploi / SS / autres presta				
Incapacité de travail (cf § 4.5)	100% salaire net	100% salaire net	100% salaire net	100% salaire net
Invalidité cat 1	48% TABC	48% TABC	48% TABC	48% TABC
Invalidité cat 2/3	80% TABC	80% TABC	80% TABC	80% TABC

TABC = rémunération brute annuelle totale de l'agent

PMSS = Plafond mensuel de la Sécurité sociale